

CALENDRIER D'ENTRETIEN DE VOTRE SCOOTER ÉLECTRIQUE



La garantie ne pourra être accordée que si le programme d'entretien suivant est respecté :

ÉLÉMENTS	À FAIRE	1000 km	4000 km ou 1. année	8000 km ou 2. année	12000 km ou 3. année	16000 km ou 4. année
Béquilles centrale & latérale	Contrôler	●	●	●	●	●
Comodos & rétroviseurs	Contrôler et resserrer	●	●	●	●	●
Axe de roue avant	Resserrer, contrôler et graisser	●	●	●	●	●
Roue arrière	Contrôler le jeu, resserrer si nécessaire	●	●	●	●	●
Colonne de direction	Contrôler, resserrer et graisser	●	●	●	●	●
Joints spi de fourche	Contrôler et remplacer si nécessaire	●	●	●	●	●
Bras oscillant	Contrôler le jeu, graisser et resserrer si nécessaire	●	●	●	●	●
Amortisseurs arrière	Serrage des fixations haut et bas	●	●	●	●	●
Fourche	Serrage des fixations des tubes de fourche	●	●	●	●	●
Système électrique : disjoncteur, boîtier de connexion, contacteur de béquille	Contrôler et resserrer	●	●	●	●	●
Éclairages, interrupteurs	Contrôler / Régler	●	●	●	●	●
Câble d'ouverture de selle	Contrôler / lubrifier	●		●		●
Pneus	Contrôler profondeur de profil / pression	●	●	●	●	●
Système de freinage (incluant mâchoires et plaquettes)	Contrôler / Nettoyer et remplacer si nécessaire	●	●	●	●	●
Liquide de frein	Remplacer			●		●

Intervalle de maintenance :

Relevé du compteur kilométrique : _____

Date : _____

Intervalle de maintenance :

Relevé du compteur kilométrique : _____

Date : _____

Intervalle de maintenance :

Relevé du compteur kilométrique : _____

Date : _____

Tampon / Signature

Intervalle de maintenance :

Relevé du compteur kilométrique : _____

Date : _____

Tampon / Signature

Intervalle de maintenance :

Relevé du compteur kilométrique : _____

Date : _____

Tampon / Signature

N° VIN :

MODELE :

NOM DU CLIENT :

SIGNATURE DU CLIENT :

L'entretien de votre scooter est à votre charge, ce n'est pas pris en compte dans la garantie.

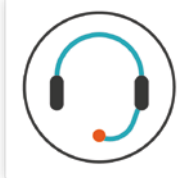
Garantie 2 ans

**TOUS NOS VÉHICULES SONT GARANTIS PIÈCES,
MAIN D'OEUVRE ET BATTERIE PENDANT DEUX ANS.**

Tous les produits Easy-Watts sont accompagnés d'une facture, servant de garantie. Cette facture est adressée par e-mail ou par courrier lors de l'expédition. La garantie légale de conformité est une garantie de deux ans contre tous les défauts de conformité. Elle consiste à la mise en état ou remplacement gratuit des matériels reconnus défectueux.

**La garantie ne s'applique pas en cas de négligences,
de défauts d'entretien, d'usure anormale ou de
mauvaises utilisations.**

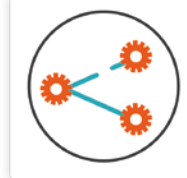
**Conscient que l'expérience client doit être unique, nous nous sommes
attachés à proposer plusieurs services opérationnels pour l'entretien et le
SAV de nos véhicules électriques :**



Une hotline pour vous accompagner
5 jours sur 7 au
02 57 63 03 05



Une notice en Français
vous est remise lors de
l'achat du véhicule pour
rendre l'utilisation et
l'entretien plus simple.



Notre atelier, avec
toutes les pièces déta-
chées disponibles ainsi
que notre réseau
d'ateliers partenaires
sont à votre disposition
pour l'entretien et/ou la
réparation de votre
véhicule.



Nous trouvons un
garagiste au plus près
de chez vous pour
l'entretien et/ou répara-
tions. Si besoin, nous lui
envoyons la pièce
nécessaire sous 48h.

Pour les équivalents 50 cc, la garantie est de 2 ans dans la limite de 30 000 km
Pour les équivalents 125 cc, la garantie est de 2 ans dans la limite de 50 000 km